



La ROCHELLE a mis en place une brigade de contrôle nocturne en été

Esther Mémain, adjointe au maire en charge des questions de sécurité de La Rochelle a présenté, en octobre dernier, le bilan de la première campagne de la toute nouvelle brigade de contrôle nocturne qui a œuvré dans les rues de la ville entre le 14 juin et le 19 octobre 2013.

La brigade est intervenue principalement sur deux axes, toujours dans une démarche de médiation :

- Tout d'abord, pour faire un rappel à la bonne gestion des terrasses pour éviter leur étalement qui empêche notamment l'accès des camions de pompiers en cas d'urgence. Chacun doit comprendre que la sécurité prime sur l'intérêt économique.
- Ensuite, elle avait pour objectif de sensibiliser au bruit et à la réduction des nuisances sonores.

Cette initiative reprendra en 2014, sur une durée plus longue dès le début du mois de mai et jusqu'à la fin du mois d'octobre. Les agents seront assermentés, comme les policiers municipaux. Ils pourront ainsi établir des procès-verbaux sur lesquels la municipalité pourra s'appuyer, si nécessaire, pour mettre en place un volet répressif.

Cette initiative complète un ensemble d'actions mises en œuvre dès 2010 avec l'élaboration d'une « charte de la vie nocturne », co-signée par

les établissements qui animent les soirées et les nuits rochelaises, les comités de quartier, certaines épiceries de nuit, les établissements scolaires, l'université, les grandes écoles et les « BDE », bureaux des étudiants. L'objectif des signataires est de travailler, ensemble, sur la prévention et la réduction des risques et nuisances.

Dans ce cadre, dès 2011, a été créée une équipe de nuit via l'association Aparar. Composée d'une infirmière, d'un éducateur et d'un étudiant. Ce dernier fait partie d'un groupe de six volontaires recrutés au sein des BDE et qui se relayent. L'équipe intervient en fin de semaine de minuit à 4 heures sur les questions de prévention et de santé publique.

Toujours en 2011, la Ville de La Rochelle a renforcé son action en prenant un arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique au centre-ville.

A noter également que depuis 2011, La Rochelle fait partie du programme européen « Safer drinking scenes » qui réunit neuf autres villes européennes.



Une brigade expérimentée et bien équipée

En 2013, la brigade a fonctionné avec trois personnes, des agents recrutés pour cette mission menée à titre expérimental et qui ont travaillé en binôme. Parmi eux, un ancien gendarme et un ex-policier de nuit qui ont l'expérience, le calme, les qualités d'écoute, de médiation et les capacités de «recadrage» nécessaires pour que leur mission soit efficace. Les horaires de présence s'étaient initialement de 20 h 30 à 2 h 30 ; elles ont rapidement été décalées de 21 heures à 3 heures du matin, permettant ainsi de mieux travailler sur la sortie des bars et le respect des horaires de fermeture.

Téléphone portable, dictaphone pour enregistrer les observations, appareil photo, indicateur de bruit : le groupe disposait d'un équipement ainsi que d'une voiture banalisée même si la plus grande partie du travail s'effectuait dans le cadre de maraudes pédestres. Les hommes ont vite été connus et reconnus par les professionnels. Avec l'équipe de l'Apapar et la BAC de nuit, la présence humaine au centre-ville, la nuit, a ainsi été renforcée et aucun incident n'a été déploré cet été.

Une mise en commun des informations était effectuée chaque début de semaine à la mairie avec les trois services concernés ce qui permet d'être plus réactif pendant la journée estime Estelle Mémain, Adjointe au Maire à la Rochelle. Pour rappeler, par exemple, à certains établissements de se mettre à jour sur certains points comme le bruit. La brigade de nuit a aussi transmis régulièrement ses observations à la commission des débits de boissons composée des trois élus en charge de la sécurité, de la santé ainsi que des commerces et marchés ; de représentants des associations professionnelles UMIH et CPIH ; de la Sacem ; du commissariat police ; de la préfecture. Cette mutualisation a permis d'établir une cartographie de la vie nocturne, des établissements, lieux ou circonstances pouvant poser des problèmes.

Pour ce qui concerne les nuisances sonores, la brigade a réalisé une centaine de mesures de bruit qui ont donné lieu à une vingtaine de rappels à l'ordre. La brigade est aussi intervenue auprès des groupes musicaux qui, agréables pour les passants, peuvent irriter des riverains qui entendent tout l'été la même musique sous leurs fenêtres.

Pour en savoir plus :
www.ville-larochelle.fr

Le groupe travaille sur des solutions à mettre en œuvre pour améliorer la sécurité urbaine et dégager des bonnes pratiques issues de leurs expériences concernant notamment la lutte contre le « binge drinking ».

C'est dans ce cadre que la décision a été prise de mettre en place la nouvelle brigade de la vie nocturne avec pour mission de mieux contrôler

et réguler l'activité des établissements de nuit : bars, restaurants, épiceries, sandwicheries aussi bien pour la gestion de leurs terrasses que du bruit. L'idée est bien entendu de rappeler à certains signataires de la charte de respecter leurs engagements.

En 2014, le Prix COAL a pour thème PARIS. Les enjeux environnementaux et sociétaux de la capitale française sont nombreux : pollution, énergie, étalement urbain, transport, foncier, érosion de la biodiversité, adaptation au changement climatique, etc. Une approche créative de l'écologie émerge dans les nouvelles organisations sociales, les modes de productions alternatifs, des manières collaboratives d'habiter et de travailler qui prônent la convivialité autant que la sobriété heureuse. Après avoir